



accusation mensongère fabrication de faux

Par **christo**, le **30/09/2010** à **12:08**

Bonjour, j'ai eu le concours pour enseigner dans l'enseignement catholique sous contrat avec l'état. Cependant, l'enseignement catholique refuse de m'accorder un poste et m'accuse d'avoir fabriqué un faux document. Le problème, c'est que je n'avais pas besoin de fabriquer ce faux document (il ne m'était d'aucune utilité) et l'enseignement catholique refuse de me transmettre une copie de ce document que je n'ai pas en ma possession. Que faut-il faire car le Rectorat refuse de bouger tant que cette affaire n'est pas tirée au clair. Est-ce à moi de prouver que je n'ai pas fait de faux ou est-ce à l'accusateur ? Je vous remercie de votre réponse.

Par **Domil**, le **30/09/2010** à **18:09**

De quel document s'agit-il ?

Par **christo**, le **30/09/2010** à **18:38**

Bonsoir, il s'agissait d'une fausse licence de lettres modernes...

Par **christo**, le **30/09/2010** à **18:38**

Bonsoir, il s'agissait d'une fausse licence de lettres modernes...

Par **christo**, le **30/09/2010** à **19:45**

bonsoir,

Je précise un peu plus ma demande.

L'enseignement catholique m'accuse d'avoir réalisé une fausse licence de lettres modernes. Je rajoute que je n'avais pas besoin de faire cette fausse licence de lettres modernes car je possédais la licence d'histoire qui me permettait de tenter les concours. L'avocat que j'ai

consulté m'a indiqué qu'il ne voyait pas vraiment les intérêts de l'enseignement catholique de fabriquer de telles preuves puisque je lui assurais que je n'en étais pas l'auteur....

Merci de votre réponse

Cordialement.

Par **christo**, le **30/09/2010** à **19:51**

Bonsoir,

Pour mon affaire d'accusation de fausse licence de lettres modernes, je souhaiterais qu'un juriste puisse me conseiller efficacement. Si possible, qu'un avocat de la région des pays de la Loire qui pourrait être intéressé (quoique je peux normalement bénéficier de l'assistance juridique gratuite) pour me conseiller et entamer si possible une procédure. Merci de votre réponse.

Cordialement

Par **Domil**, le **30/09/2010** à **21:34**

Vous devez bien avoir une copie de votre dossier d'inscription au concours, quelque chose montrant que vous avez utilisé votre licence d'histoire pour justifier que vous aviez le droit de passer ce concours.

Par **christo**, le **01/10/2010** à **09:08**

Bonjour,

oui, mais cela ne paraît pas suffisant. J'insiste bien, je n'avais aucune raison de fabriquer une fausse licence de lettres modernes. J'ai seulement indiqué sur mon cv que j'avais une licence de lettres modernes par équivalence (avec copie attestation de la part du ministère de l'éducation nationale... Merci de votre réponse et de vos conseils...